

Résolution V/8 : Dispositifs de mise en œuvre

La Conférence,

Ayant adopté le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs,

Notant que des modalités supplémentaires et d'autres dispositifs de mise en œuvre seront essentiels pour assurer la transition vers la mise en œuvre effective et intégrale du Cadre,

Considérant que la meilleure façon de mettre en place des modalités et dispositifs efficaces de mise en œuvre est de se coordonner pleinement et de mener des consultations avec toutes les parties prenantes concernées,

Relevant la détermination des participants à la Conférence et d'autres parties prenantes à assurer la mise en œuvre rapide du Cadre afin de promouvoir la protection de la santé humaine et de l'environnement, et appréciant la diversité que chacun d'entre eux apporte au processus,

Considérant la valeur et les diverses dimensions de la gestion intégrée des produits chimiques et des déchets, notamment la mise en place de systèmes nationaux de gestion des produits chimiques et des déchets, la prise de mesures par les acteurs des secteurs économiques et industriels le long des chaînes de valeur et l'intégration de la gestion des produits chimiques et des déchets dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable¹,

Notant les activités préparatoires utiles menées par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques en collaboration avec diverses parties prenantes dans le domaine de la gestion intégrée des produits chimiques et des déchets, y compris au sujet d'un programme de mise en œuvre visant à intensifier les mesures prises dans les secteurs économiques et industriels le long des chaînes de valeur,

Soulignant que la possible adoption de programmes de mise en œuvre à la prochaine session de la Conférence ne devrait pas différer les mesures immédiates des parties prenantes pour mettre en œuvre les objectifs et cibles stratégiques du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs,

1. *Exhorte* les gouvernements, les organisations intergouvernementales et autres organisations et parties prenantes représentant la société civile et le secteur privé à mettre en œuvre de manière globale le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs en tant que cadre pour l'action et la coopération aux niveaux national et international en matière de produits chimiques et de déchets ;
2. *Incite* toutes les parties prenantes à mettre en place des politiques, des systèmes et des capacités de gestion efficace des produits chimiques et des déchets portant sur toutes les étapes du cycle de vie dans tous les pays, et dans les principaux secteurs économiques et industriels tout au long des chaînes de valeur de la production et du cycle de vie des produits chimiques ;
3. *Exhorte* toutes les parties prenantes, tout au long du cycle de vie des principaux secteurs économiques et industriels, dont l'alimentation et l'agriculture, le textile, l'électronique, et le bâtiment et la construction, à s'engager à mettre en œuvre le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, et invite le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques à jouer un rôle de facilitation et de coordination dans les activités visant à encourager leur participation ;
4. *Engage* les organisations non gouvernementales et le secteur privé à appuyer la mise en œuvre du Cadre aux niveaux local, national, régional et mondial, notamment au moyen de partenariats avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations régionales d'intégration économique et d'autres parties prenantes ;
5. *Invite* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement à continuer d'apporter son soutien au Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, notamment dans le cadre des préparatifs de sa prochaine session ;

¹ SAICM/ICCM.5/INF/18.

6. *Invite également* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement à continuer d'assumer la responsabilité administrative générale du secrétariat du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs et à veiller à la fourniture continue de services de secrétariat efficaces et d'un appui administratif pour la mise en œuvre de ses résolutions ;

7. *Engage* la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement à travailler en étroite collaboration avec le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, d'autres organisations, instruments et cadres pertinents des Nations Unies, ainsi que les secrétariats des accords multilatéraux concernés, afin de favoriser une coopération et une collaboration efficaces dans la promotion et la mise en œuvre du Cadre ;

8. *Prie* le secrétariat de définir, en consultation avec le Bureau, les dispositifs requis pour rendre opérationnel le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, tel qu'adopté par la Conférence à sa cinquième session, et d'élaborer des recommandations pour examen à sa prochaine session ;

9. *Invite* le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, les gouvernements, les parties prenantes telles que définies par le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs, ainsi que d'autres organisations internationales à collaborer pour élaborer des propositions de programme de mise en œuvre, compte tenu de leurs mandats, missions, plans de travail et autres mécanismes respectifs, en vue d'un examen plus approfondi à sa prochaine session, en prenant en considération, entre autres, les domaines de travail ci-après :

a) Mise en place de systèmes nationaux de gestion intégrée des produits chimiques et des déchets et renforcement des capacités aux niveaux national et régional ;

b) Intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les secteurs économiques et industriels le long des chaînes de valeur ;

c) Intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les processus décisionnels relatifs au développement durable, le cas échéant ;

d) Règlement des sujets de préoccupation, le cas échéant ;

10. *Accueille favorablement et encourage* le lancement d'activités supplémentaires concernant tous les domaines de travail au cours de la période intersessions allant jusqu'à sa prochaine session ;

11. *Prie* le secrétariat de lui faire rapport, à sa prochaine session, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes actuels et futurs et des autres activités et initiatives se rapportant à la mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs.